DEPARTEMENT DE LA LOIRE **REPUBLIQUE FRANCAISE**

COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 6
Vote par procuration : 2
Nombre de conseillers votants : 8

Le trente juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 24 juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.
Etaient présents : GEOURJON André, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, GONNET Michel, FARIZON Nicole, JOLY Marc,
Absents excusés : FECHNER Gilles (pouvoir à Jean-Bernard FERNANDEZ), SABOT Jacky (pouvoir à André GEOURJON)
Absent : GUILLAUMOND Roger, MILHAU Nicolas
Secrétaire élu pour la session : Bertrand ESCOFFIER

Question n° 1 : approbation du compte rendu du 02 juillet 2025
Le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat https://www.cc-montsdupilat.fr rubrique La Versanne

2025-026-02
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts actuels de la Communauté de Communes des Monts du Pilat en date du 10 janvier 2025.
Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Communautaire a pris une délibération le 24 juin 2025 visant à modifier les statuts de la CCMP, afin de répondre à des besoins de marchés publics ou d'achats mutualisés entre les communes de la CCMP, ou entre les communes de la CCMP et la CCMP.
Il a été délibéré une modification statutaire qui permettrait à la CCMP, conformément à l'article L5211-4-4 du code général des collectivités territoriales (créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019), de passer et d'exécuter tout ou partie de marchés publics dans le cadre de groupement de commande constitués entre la CCMP et les communes, sur des bases conventionnelles. Ces groupements de commande pourraient être en lien avec les compétences transférées ou non à la CCMP.
Il est ainsi proposé de rajouter un article aux statuts communautaires en vigueur, tel que rédigé ci-dessous :

ARTICLE 7 : Groupements de commandes
Conformément à l'article L5211-4-4 du code général des collectivités territoriales (créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019), la Communauté de Communes des Monts du Pilat est habilitée à passer et exécuter tout ou partie d'un ou de plusieurs marchés publics et/ou accords-cadres, dans le cadre de groupements de commande constitués entre les communes membres de la Communauté de Communes ou entre les communes membres et la Communauté de Communes. La CCMP sera habilitée à agir sur la base d'une convention passée, à titre gratuit, entre les communes membres constituées en groupement de commande et la Communauté de Communes des Monts du Pilat, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, qu'elle pourra aussi exercer, et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées.

Les autres articles demeurent inchangés mais se voient décaler d'un rang.
Ainsi, il est proposé de modifier les statuts de la CCMP, tels qu'annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que cette modification statutaire sera effective si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (à savoir deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

2025-027-03
ACQUISITION TERRAIN COIN PROPRETE 3 DENTS

Rapporteur Monsieur le Maire

Le 31 juillet 2024, le conseil municipal avait validé l'acquisition d'une partie de la parcelle A245 située au carrefour de la route de la Biousse et de la montée de 3 dents pour l'aménagement du nouveau coin propreté demandé par le SICTOM pour l'installation des nouvelles colonnes. La famille COURBON, propriétaire de la parcelle avait donné son accord pour la vente et la réalisation des travaux en amont. Le géomètre est passé et le document d'arpentage a été réalisé. La plateforme a été aménagée. Il faut à présent passer la vente chez le notaire.

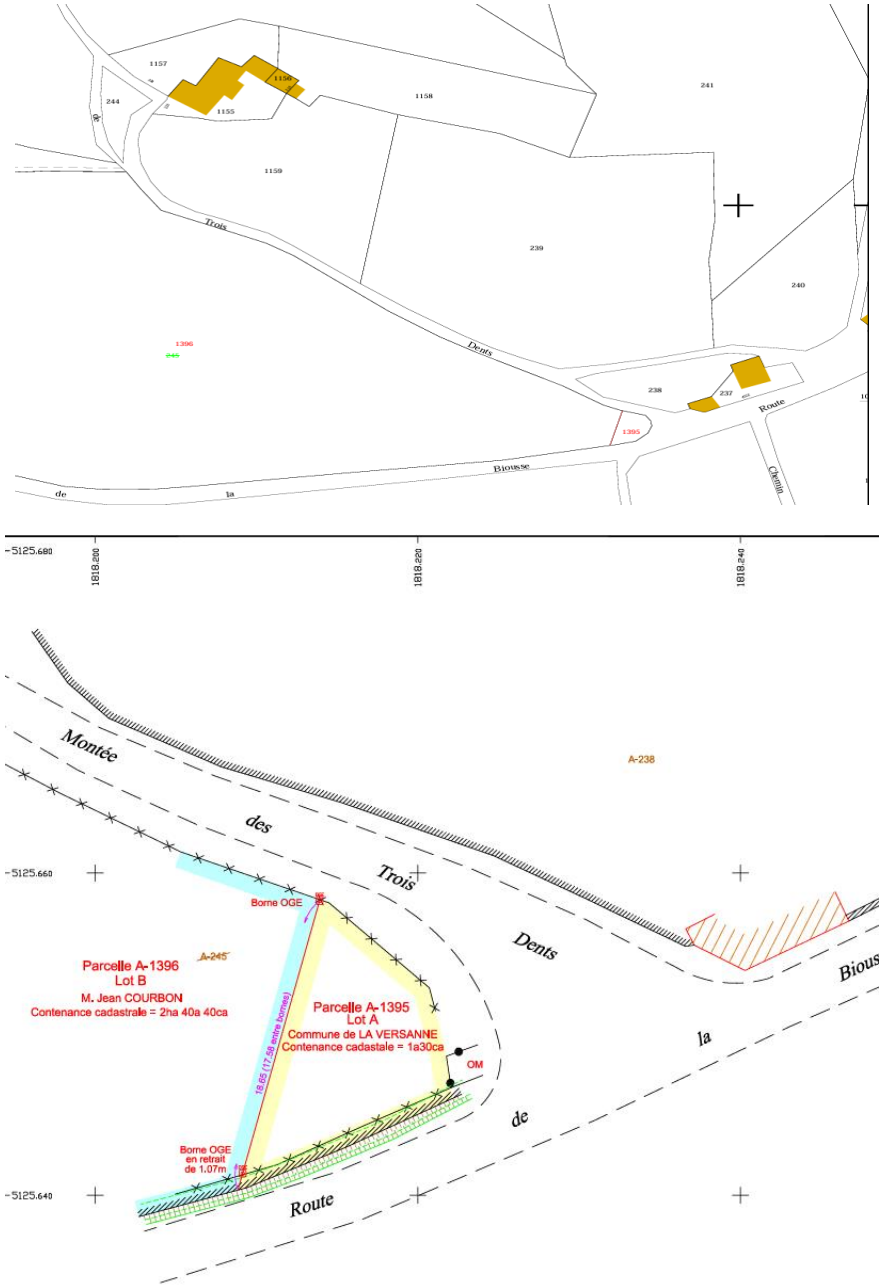

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve l'acquisition de la parcelle numérotée A1395 d'une superficie de 130m2 au prix de 1€ symbolique à la famille de MR JEAN COURBON**
- **Décide que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensembles des documents relatifs à ce dossier**

2025-028-04
DECISION MODIFICATIVE BUDEGETAIRE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2025

Rapporteur Monsieur le Maire

La trésorerie nous demande de faire un mandat pour les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) des emprunts. Il est nécessaire de créditer le compte 66111 pour valider ce mandat.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 000.00 €**	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		**1 000.00 €**

Virement de crédit dûun montant de 1000ú du compte 61523/011 vers le compte 66111/011

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité

- **Valide la décision modificative budgétaire du budget eau assainissement pour un virement de crédit de 1000€ du compte 61523/011 vers le compte 66111/011**

Question n°5 : DOSSIERS EN COURS

Dessertes forestières
Pierre des 3 Evêques : dossier porté par la commune de Saint Saint-Sauveur-en-Rue. Le chantier est terminé et ouvert à la circulation. Le document d'arpentage a été fait pour l'ensemble des parcelles, nous avons travaillé avec le CNPF et l'ONF. Actuellement il ne reste plus qu'un propriétaire qui n'a pas signé la convention (et sauf un propriétaire riverain de la Versanne qui n'a pas voulu participer aux frais) Il faudra passer chez le notaire.

Bois FRISON : 2 propriétaires sont concernés par le nouveau tracé qui passe dans des propriétés privées Le document d'arpentage a été fait par le géomètre, il reste à passer chez le notaire. Dossier porté par St Genest Malifaux (MO) et La Versanne.

GR7 : porté par la communauté de communes. Nous avons attiré l'attention sur le tracé qui passe sur certaines propriétés privées. Il faut régulariser le tracé en faisant passer le géomètre puis acter chez un notaire.

PATURAL : il y a 2 tranches : tranche du bas de 3 dents jusqu'au réservoir (subvention de la Région) et la partie du haut qui va du réservoir jusqu'au captage du Patural (subvention du département). Pour la partie du bas, la première tranche de travaux a été faite (nivellement et la pose des évacuations d'eau) il ne reste plus que le goudronnage (bicouche). Mazet, qui soustraite cette partie du chantier, attend la disponibilité des entreprises. Pour la partie du haut nous avons été bloqués par le propriétaire qui dans un premier temps semblait d'accord pour que ce tracé soit un chemin rural avant de se rétracter ensuite. Après plusieurs échanges, la situation semble évoluée favorablement. Pour la partie dépôt qui était rattaché à la première tranche, elle n'a pas été réalisée car le propriétaire de la parcelle est décédé donc il faut attendre que la succession soit menée à son terme pour pouvoir signer les actes.

Le Gite L'Ecole : les travaux sont un peu ralentis par des problèmes avec le plaquiste que nous essayons de résoudre avec notre architecte. Les 2 escaliers ont été posés.

Les abords et les environs du gîte doivent être aménagés. Nous avons pris le soutien et les conseils du paysagiste du Parc du Pilat. Il est venu et il a réalisé un projet. Nous allons pouvoir nous en inspirer et nous servir probablement des subventions que nous avons eu dans le cadre des aménités rurales pour aménager. Nous prendrons également appui sur la note d'enjeu qui a été faite par d'autres personnes du Parc du pilat il y a 2 ans.

Pour ce qui concerne le raccordement en eau potable, l'arrêté préfectoral de 2021 n'étant toujours pas mis en œuvre par l'ASA Sources des Préaux la commune devra trouver une solution de substitution pour ouvrir le gite en 2025. D'après notre partenaire le SIEL le délai d'instruction d'un dossier est de 2 mois minimum, les travaux ont un délai de 6 mois, à ce jour le syndicat d'électricité de La Loire n'a pas réception de dossier relatif à une éventuelle extension de réseau électrique pour alimenter un système de traitement d'eau par UV.

ASSURANCE GROUPAMA : nous avons rencontré notre nouveau référent. Nous avons balayé tous nos contrats pour faire une mise à jour et il nous a annoncé une hausse de 15% à partir de 2026.

Trésorerie : Nous devons faire un bilan avec la trésorerie d'Annonay. Après une rencontre avec le SGC lors du 1er trimestre 2025 suite à une alerte de la Préfecture sur de mauvais ratios, nous devons faire un rapport sur les projets d'investissement et de fonctionnement pour les années à venir. Nous avions demandé à notre maître d'œuvre du gîte de faire un point sur la situation financière au niveau du gîte mais nous ne l'avons pas reçu à temps. Nous en reparlerons dans un prochain conseil.

L'aménagement du centre-bourg : c'est un dossier qui est compliqué. Notre avocat nous a indiqué que la clôture de l'instruction était fixée au 25 juillet à 16h30. La partie adverse c'est-à-dire l'architecte atelier de montrottier a fait un dépôt de mémoire complémentaire quelques minutes avant la clôture donc nous n'avons pas pu répondre. Le mémoire de défense est rédigé de tel façon que le doute peut s'installer. Nous allons donc en rediscuter avec notre avocat pour bien reclarifier la situation avant l'audience. Mr Le Maire propose d'informer également les principaux financeurs de ce dossier.

PLU : réunion avec le commissaire enquêteur au mois de septembre, l'enquête publique devrait avoir lieu au mois d'octobre. Nous ne travaillons plus que sur 3 points. Ce n'est pas ce que nous avions prévu initialement mais nous allons essayer de remettre le document le plus à jour possible préalablement à une éventuelle obligation de PLUI dans les années à venir.

Nous ferons une enquête publique conjointe avec celle du PLU pour la révision des chemins (régularisations de tracé) et la validation du tableau des chemins ruraux, des impasses et du domaine public.

Appel d'offre pour la location verbale des terrains : certaines parcelles n'ont pas été attribuées lors de l'appel d'offre. Après réflexion, des terrains pourraient être cédés car ils ne présentent pas d'intérêt pour la commune et cela permettrait d'avoir de la trésorerie (certaines sont un peu boisées et pourraient être nettoyées pour faire du bois de chauffage). Le conseil est d'accord sur le principe de vendre ces parcelles.

Sinistre les Mounières : Nous avons transmis l'ensemble des factures pour la réfection de la chaussée à notre assurance. Le conseil a choisi de ne pas mettre de l'enrobé sur la chaussée qui est en partie bétonnée car nous aurions forcément eu l'apparition d'une fissure entre les deux matériaux avec le gel et le dégel.

Aux Mounières : un administré nous a signalé qu'il y a de l'eau qui s'écoule sous la voie communale. Nous devons aller voir sur place.

Dossier inondation du 17 octobre 2024 : on a déposé un dossier pour essayer d'obtenir des aides dans le cadre de la DSEC mais nous n'avons toujours pas de réponse. Les 3 points importants sont le passage de route à Gouet, le pont du Bariat qui s'écarte et surtout le pont de Fogères qui n'a plus de fouilles. Le plan financier prévisionnel à trois ans devra prendre en compte les dégâts des inondations

Question n° 6 : Rapport des commissions et des EPCI

SIEL : ils vont fêter les 20 ans de la fibre

SICTOM : les nouveaux points de collecte ont été installés de partout. Les anciens bacs vont être enlevés d'ici la fin du mois. Il faut reprendre la gestion des eaux à 3 dents pour éviter la fissure à l'entrée du coin propreté (remettre les buses). La municipalité rappelle que la réorganisation de la collecte a été imposée par le SICTOM, lequel a été contraint par l'évolution législatif mais aussi financier, ce changement s'applique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Parc du Pilat : présentation de la charte aux élus le 23 septembre à 9h.

Espace Déôme : Il y a eu un conseil d'administration à la Versanne.
Toujours des problèmes de trésorerie dû notamment à la délocalisation du centre aéré à St Julien Molin Molette et Colombier car l'école de Bourg était en travaux. La commune de Bourg Argental a accordé une aide de 4000€ et la caf 12000 euros mais la situation reste compliquée.

Question n°7 : questions diverses

Nous avons eu une demande d'une personne (YAZ PIZZA) pour vendre des pizzas le samedi soir à la Versanne via la communauté de communes. Nous l'avons reçu à et il démarre samedi 02 août à partir de 18h. Il va se mettre à l'EPA à côté de de la petite construction par contre quand la salle sera louée il se mettra sur le parking là où il s'installe l'actuel vendeur de pizza. Nous allons prendre un arrêté (permis de stationnement) pour fixer les conditions de son installation. Nous souhaitions aménager un espace en bas du parking pour plusieurs commerçants ambulants mais nous n'avons obtenu aucune aide financière.

COLOMBARIUM : nous avions évoqué lors du conseil municipal du 20 mai la possibilité d'installer un colombarium dans le cimetière pour pallier le manque de place. Nous avons mis une publicité sur illiwap et à l'entrée du cimetière pour expliquer les conditions d'accès au colombarium pour les personnes intéressées.

Eclairage des Rouaires : nous avons été relancés à plusieurs reprises par des personnes du hameau pour nous signaler que l'éclairage restait allumé toute la journée. Nous avons fait plusieurs signalements de ce problème auprès du SIEL.
Le lampadaire est très ancien et les pièces ne sont plus disponibles pour réparer. Nous avons demandé au SIEL d'éteindre le lampadaire complètement pour l'instant en attendant de trouver une solution. Nous tenons à rappeler que la commune ne gère pas l'éclairage public, pas plus que la fibre, qui dépend du SIEL. Nous effectuons simplement les signalements pour demander l'intervention des entreprises. Le problème de sécurité du virage des Rouaires entre dans le même cadre. Nous ne pouvons que faire des signalements mais seul le département peut intervenir sur la RD1082.

Pont de Fogères : les glissières métalliques et bois sont cassées. Nous allons faire intervenir une entreprise pour la réparation.

Fauchage des abords des routes : le fauchage avec l'épareuse se poursuit malgré quelques problèmes mécaniques dû à l'ancienneté de la machine. Les piquets, fils, poteaux ou autres objets doivent se situer à un mètre de la chaussée pour faciliter l'intervention de l'entreprise.

Campagne de point à temps : elle va débuter le lundi 4 août 2025 pour l'ensemble de la commune.

Extension du réseau d'eau les Cornettes : nous avons demandé un nouveau devis à MAZET pour une extension du réseau d'eau potable seulement jusqu'à l'angle du terrain COURBON au niveau du chemin de Cherchenid. Les propriétaires concernés auraient ensuite à leur charge les extensions jusqu'à leur propriété. Ces travaux ne bénéficient d'aucune subvention de la part de l'Agence de l'Eau ou autres organismes.

Commission fleurissement : Nicole Farizon, Gilles Fechner, Elena Vaudable et Céline Thollet visitent les maisons inscrites dans la deuxième quinzaine du mois d'août pour établir un classement. Les 5 premiers seront primés et un lot pour la participation pour les suivants.

Marché animé du 26 juillet : les commerçants présents sont satisfaits, certains ont épuisés le stock prévu, même si la fréquentation peut sembler ne pas être très importante. Un noyau dur d'exposants et de clients est en place ce qui démontre tout l'intérêt de ce type de marché. Prochain marché le 30 août 2025.

La séance est levée à 22h00

Fait à La Versanne, le 31 juillet 2025

Le Maire, André Geourjon

MAIRIE DE LA VERSANNE
LOIRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2025

CONSEILLERS PRESENTS	**SIGNATURES**
GEOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	